

République Française

ARRETE DU MAIRE
DELEGATION DE FONCTIONS
A
Monsieur MILLET Claude
Premier Adjoint au Maire

Le Maire de VILLANOVA

Vu le procès verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur MILLET Claude au poste de premier adjoint en date du 23 mai 2020;

Vu l'article L. 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Arrête

N° A05/2020

La délégation donnée à Monsieur MILLET Claude, premier Adjoint au Maire ;

Article premier : la responsabilité de la préparation et du suivi de l'ensemble des travaux de la commune.

Article 2 : la responsabilité et le suivi de toutes les opérations concernant les réseaux d'énergie, « Électricité et Télécommunications ».

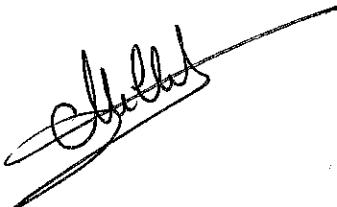
Article 3 : la gestion des affaires liées à l'urbanisme. Signature de tous documents (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, autorisation de travaux, etc.) suivi des opérations de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'intéressé, à Monsieur le Préfet de Corse.

Fait à Villanova, le 05/06/2020

Le Premier Adjoint

MILLET Claude



Le Maire

Antoine VINCILEONI

